

Actif ,passif réactualisation ou pas?

Par BAYOFRE3, le 11/09/2010 à 12:21

Bonjour,

En 1998 date du décès de la personne, l'actif (immobilier) était de 700000 FRANCS (106700 EUROS); le passif (les dettes) était de 183600 FRANCS (28000 EUROS), actuellement en 2010 l'actif est de 200000 EUROS, est-ce-que le passif va être aussi réévaluer maintenant que la succession va se conclure?

Par amajuris, le 11/09/2010 à 21:44

bjr,

l'évaluation d'une succession se fait au moment du partage.

cdt